

FONCTION DES ACTES D'ENGAGEMENT

Définition

L'acte d'engagement des détenteurs est un document à travers lequel **les entreprises se déclarent volontaires pour participer à l'opération de gestion collective des déchets**. Ainsi, un nombre minimal d'entreprises adhérentes permet de conférer au projet une certaine garantie de réussite.

Quand ?

Ces engagements peuvent être signés **en amont** du lancement de l'étude ou suite à la présentation des résultats clés de l'étude amont, **avant le lancement des consultations des prestataires**.

Autres atouts de l'acte d'engagement

Ce sont également des documents de communication, qui permettent de renforcer l'attractivité d'une zone d'activité, en mettant en avant les démarches effectuées pour la protection de l'environnement.

Quand une opération de gestion collective fait partie d'un système de gestion de l'environnement (au niveau de la zone d'activité, ou au niveau de chaque entreprise adhérente), les engagements volontaires **démontrent l'implication** des directions des entreprises, notion primordiale dans les démarches de management environnemental.

Éléments essentiels à intégrer dans les actes d'engagement

Ces éléments sont les suivants :

- Engagement moral ;
- Déclinaison concrète de l'engagement : en quoi l'entreprise s'engage dans le cadre de la démarche, et sur quelle durée ?
- Signature par les entreprises concernées.